



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit syndical

Question écrite n° 121940

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les détachements syndicaux dans la fonction publique. Les cas de détachement de fonctionnaires sont limitativement énumérés par la loi. Ainsi, un fonctionnaire peut être détaché de droit pour exercer un mandat syndical. Une note de service du directeur central de la Sécurité publique, mentionne l'existence d'un « nombre de détachements syndicaux qui ont été consentis de façon excédentaire par rapport aux textes ». Aussi, il lui demande d'indiquer pour chaque organisation syndicale représentée au sein du ministère de l'intérieur le nombre précis de détachements dont elles bénéficient et le nombre de détachement auxquels elles ont droit selon les textes en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121940

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11926

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)